

signé électroniquement le 17/05/2021  
par Yves DU BUIT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Présents : 28**

**Votants : 32**

**Procuration : 4**

**Délibération rendue exécutoire**

**le :**

**Convocation du Conseil Municipal**

**en date du : 30/04/2021**

**Affichage en date du : 30/04/2021**

**Publication en date du :**

**Réception en préfecture :**

L'an deux mille vingt et un  
Le dix mai

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Hajiba ABOUZ ayant donné procuration à Mme Karine APPERE, M. Ronan CORNEN à M. Sylvain ROUDAUT, M. Léo ROBERT à Mme Solène BALCON, M. Patrick VENTER à M. Christophe ENAULT, M. Xavier RIOUAL.

Secrétaire de Séance : Mme Cathy LE GALL.

**N° 2021-05-10-01**

**Objet : Construction de la salle de spectacle – les orientations.**

**Rapporteur : Souad DUHAZE**

Vu l'avis de la commission « Dynamisme et attractivité de la vie locale »,

Mme Souad DUHAZÉ, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, rappelle que la Commune manque d'une salle de spectacle permettant de proposer une saison culturelle municipale en adéquation avec les attentes des Plouzanéens et permettant d'accueillir des manifestations culturelles associatives ou scolaires. La salle du centre culturel François Mitterrand est aujourd'hui trop petite et peu fonctionnelle. Une nouvelle salle est nécessaire pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions des manifestations telles que les comédies musicales, des pièces de théâtre, des concerts, les spectacles des écoles, des projections cinématographiques mais également diverses réunions.

Depuis juillet 2020, plusieurs étapes ont permis de travailler sur les orientations liées à l'implantation, à la programmation et aux grandes caractéristiques de la future salle :

- Portrait culturel du territoire et définition du projet en interne ;
- Visite de 8 salles de spectacles ;
- Sondages auprès des acteurs culturels de la commune (associations, services municipaux, établissements scolaires, technopôle).

Concernant la définition du projet, la salle a vocation à contribuer au rayonnement de la Ville en renforçant son identité culturelle. L'objectif est de construire une salle pour les Plouzanéens, avec une programmation municipale ambitieuse et adaptée pour accueillir des événements culturels associatifs.

Les 8 visites de salles effectuées entre janvier et mars 2021 (à Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plabennec, Plouvien, Guilers, Saint-Renan, Gouesnou et Crozon) et ouvertes aux membres du bureau municipal et de la commission « dynamisme et attractivité de la vie locale » ont permis de mettre en exergue plusieurs éléments à prendre en compte :

- Tenir compte des caractéristiques du territoire ;
- Bien définir le projet en amont ;
- Faire attention à la polyvalence.

Enfin, les résultats des sondages proposés aux acteurs culturels ont également contribué à dresser un tour d'horizon des manifestations et activités culturelles proposées à Plouzané et à définir les orientations du projet. Les souhaits exprimés par ce biais témoignent d'une diversité des points de vue nécessitant de trouver un équilibre et de penser la salle de spectacle en complémentarité avec les autres équipements municipaux.

#### **Les orientations proposées :**

- **L'emplacement :**

Six emplacements, situés à Castel Nevez et à La Trinité, ont été étudiés dans le cadre de l'implantation de la salle de spectacle. A l'issue de l'analyse de chaque terrain (surface, localisation, accessibilité...), l'emplacement « Îlot Mairie » est privilégié.



D'une surface totale de 4 518 m<sup>2</sup> (dont 2 616 m<sup>2</sup> appartenant à la métropole), ce terrain permettrait la construction d'une salle centrale, visible et accessible pour les Plouzanéens. Cet équipement renforcerait la centralité culturelle et administrative de la Ville et serait un trait d'union entre les différentes centralités.

Les études à venir devront approfondir cette hypothèse afin d'en vérifier la faisabilité en intégrant notamment la question de la maîtrise foncière et de l'implantation sur la parcelle et à proximité de la salle et du stationnement associé.

- **La programmation :**

L'orientation envisagée en termes de programmation est de dédier la salle de spectacle à la diffusion d'une programmation culturelle, et non pas socio-culturelle. Cela se traduirait par une programmation ambitieuse portée par la Ville : une offre pluridisciplinaire, particulièrement développée à l'attention des familles et du jeune public, des séances de cinéma (scolaires et seniors), des expositions et des résidences d'artiste.

La salle serait également ouverte aux associations et aux établissements scolaires pour la diffusion de spectacles à dimension culturelle. Enfin, elle pourrait être louée ponctuellement à des producteurs ou des entreprises.

- **Les caractéristiques de la salle :**

La jauge envisagée aujourd'hui est de 500 personnes en configuration assise. La salle serait divisible et équipée de gradins rétractables automatisés et d'une scène surélevée.

Par ailleurs, un hall d'accueil suffisamment vaste est envisagé et permettrait d'accueillir des expositions. Une salle de répétition de danse, des bureaux et un office traiteur pourraient être intégrés dans l'équipement.

Ce bâtiment devra afficher des caractéristiques ambitieuses en termes de développement durable.

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation de la salle de spectacle pourrait, à ce stade du projet, être évaluée entre 4 et 5 millions d'euros. Elle sera affinée à chaque étape jusqu'à l'avant-projet défini.

Le projet, après définition des orientations proposées, continuera sa démarche avec :

- la poursuite de la concertation (ateliers thématiques, questionnaire à la population...);
- la définition d'un programme ;
- l'intervention d'ici la fin d'année d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (24 voix pour, 3 contre soit Karine APPERE, Yann-Fañch KERNEIS, Hajiba ABOUZ et 5 abstentions soit le groupe « Plouzané dynamique, durable et solidaire » :

- **DE CONFIRMER** le besoin de création d'une salle de spectacle à Plouzané,
- **D'ADOPTER** les orientations présentées ci-dessus,
- **DE PRENDRE** toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, notamment d'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre les études nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 12 mai 2021  
Le Maire,

Yves DU BUIT